



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 29 mars 2010***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/03/2010

**D - 20100121**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 29 mars Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Suspension de séance à 17h08 et reprise à 17h33**

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON ( *sauf de 15h55 à 16h05*), M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES ( *présente jusqu'à 17h35*), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Véronique FAYET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

***Bordeaux fête le vin 2010. Convention de partenariat entre  
la Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Grands  
Evènements. Signature. Autorisation.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La septième édition de « Bordeaux Fête le Vin » se déroulera du 24 au 27 juin 2010, avec une organisation assurée par l'association « Bordeaux Grands Evènements ».

Les grandes lignes de cette édition 2010 sont les suivantes :

- une implantation de la manifestation sur les quais mais également sur la place des Quinconces (concerts, Fête de la Fleur...),
- la présentation des 80 appellations des vins de Bordeaux et d'Aquitaine sous forme de pavillons,
- la présence de la Ville de Québec en tant qu'invitée d'honneur
- la création d'événementiels gastronomiques, de pavillons gourmands et d'ateliers du goût,
- la présence du 3 mâts le Bélem,
- une programmation artistique, scénographique et musicale riche et dense (son & lumière et spectacle pyrotechnique tous le soirs, concerts, défilés...),
- l'accueil de rassemblement de professionnels et d'amateurs de la filière vitivinicole (œnologues, « master of wine »...).

Un document de présentation générale de l'édition 2010 est annexé au projet de convention ainsi que le plan de financement prévisionnel qui s'établit aujourd'hui à 1 900 000 euros.

La participation financière demandée à la Ville est de 310 000 euros.

Au Budget Primitif 2010, un montant de 250 000 euros a été voté pour cette manifestation. Il convient donc de prévoir l'inscription de 60 000 euros de crédits complémentaires. Bien entendu, cette subvention ne sera versée qu'à concurrence du montant nécessaire à l'équilibre de l'opération, sans pouvoir excéder 310 000 €. Par ailleurs, des moyens techniques seront mis en place par la Ville en régie pour une valeur estimée à 260 000 €.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider l'inscription en dépenses de la somme de 60 000 euros complémentaires (fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574) lors de la prochaine décision modificative,
  
- décider le versement à l'Association Bordeaux Grands Evènements de la somme de 310 000 euros dont le montant sera imputé sur la fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574.
- mettre en place des moyens techniques en régie pour une valeur estimée à 260 000 €.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MM.DELAUX, JL DAVID, PEREZ, MMES CAZES, CUNY, PEREZ

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mars 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN**  
**Adjoint au Maire**

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX**  
**ET L'ASSOCIATION BORDEAUX**  
**GRANDS EVENEMENTS**  
**BORDEAUX FETE LE VIN 2010**

Entre

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du ..... 2010 et reçue à la Préfecture le ..... 2010,

et

L'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphane DELAUX, autorisé par statuts,

- Expose -

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association Bordeaux Grands Evènements domiciliée au 42 allées d'Orléans à Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 2 décembre 2005 et dont la déclaration a été reçue en Préfecture de Gironde le 13 janvier 2006, exerce une activité de création, d'organisation et de suivi de grands évènements destinés au grand public présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 : Objet de la convention

L'association Bordeaux Grands Evènements est le pivot de l'organisation de la manifestation « Bordeaux Fête le Vin » prévue du 24 au 27 juin 2010.

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'association Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

Article 2 : Objectifs et moyens mis en oeuvre

Pour cette nouvelle édition de « Bordeaux Fête le Vin », l'association Bordeaux Grands Evènements vise à conforter le développement et le rayonnement de cette manifestation.

Les orientations générales sont les suivantes :

- accroître le rayonnement de cet événement comme l'un des principaux rendez-vous festifs et populaires sur le plan national et européen,
- capitaliser sur l'inscription de la ville au Patrimoine Mondial de l'Unesco,
- participer à l'animation des échanges culturels et économiques avec la ville jumelle de Québec afin de conforter l'image de Bordeaux comme capitale mondiale des vins,
- attacher une place importante à la sécurité des biens et des personnes.

Un document de présentation générale de l'édition 2010 est annexé à la présente convention.

#### Article 3 – Participation de la Ville

Le plan de financement prévisionnel de « Bordeaux Fête le Vin », ci-après annexé, s'établit aujourd'hui à 1 900 000 euros.

La Ville de Bordeaux versera à l'association Bordeaux Grands Evènements une participation financière de 310 000 euros maximum pour contribuer à cette manifestation.  
Par ailleurs, des moyens techniques seront mis en place par la Ville en régie pour une valeur estimée à 260 000 €.

#### Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention de la Ville sera versée de la façon suivante :

- 250 000 euros à la signature de la présente convention,
- le solde sera versé à l'issue du vote de la décision modificative, sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation. Il sera égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la manifestation en recettes/dépenses et ne pourra être supérieur à 60 000 euros.

Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation de la Ville sera réduite au prorata de l'équilibre. Le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Ville les sommes déjà versées qui viendraient en excédent du montant définitif de la participation municipale.

Elle sera créditée au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements n° 10057 19011 00039763601 49 - établissement : C.I.C. Société Bordelaise - agence Bordeaux Chapeau Rouge.

#### Article 5 – Conditions générales

L'association Bordeaux Grands Evènements s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 3) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 4) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 5) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : «association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

#### Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour l'année 2010. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

#### Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'association Bordeaux Grands Evènements de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Bordeaux Grands Evènements.

#### Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Grands Evènements s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient de tenir toute réunion utile à l'organisation et à l'évaluation de la manifestation à venir.

#### Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Grands Evènements.

#### Article 10 – Election de juridiction

Les deux parties conviennent que les tribunaux compétents relatifs à l'application de la présente convention sont ceux siégeant à Bordeaux.

#### Article 11 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour l'association Bordeaux Grands Evènements,
le Maire Alain JUPPÉ	le Président Stephan DELAUX



**BORDEAUX FÊTE LE VIN 2010  
BUDGET & SUBVENTIONS**

<b>DEPENSES</b>	
Participation aux salaires et charges de BGE	120 000,00 €
Administration & frais de secrétariat	85 000,00 €
Commercialisation	25 000,00 €
Frais de Gestion ( <i>expert comptable, commissaire aux comptes...</i> )	15 000,00 €
Honoraires agences	60 000,00 €
Sécurité	130 000,00 €
Logistique Générale	410 000,00 €
Signalétique	10 000,00 €
Pass-dégustation	250 000,00 €
Pavillons Dégustations (hors Millésime)	150 000,00 €
Pavillons Gourmands	20 000,00 €
Pavillons Officiels	50 000,00 €
Bordo Mundo	70 000,00 €
Son & Lumière	150 000,00 €
Animations	120 000,00 €
Feux d'Artifice	120 000,00 €
Promotion & Publicité	90 000,00 €
Relations Publiques	10 000,00 €
Relations Presse	15 000,00 €

**TOTAL 1 900 000,00 €**

<b>RECETTES</b>	
<b>COLLECTIVITES</b>	
Mairie de Bordeaux - Subventions BGE	310 000,00 €
Mairie de Bordeaux - Prestations Techniques	260 000,00 €
La CUB	107 000,00 €
Le Conseil Régional Aquitaine / Agriculture	86 000,00 €
<b>INSTITUTIONNELS ECONOMIQUES</b>	
Le CIVB	380 000,00 €
Le CDT33	50 000,00 €
La CCIB	115 000,00 €
<b>PARTENAIRES PRIVES</b>	
Partenaires Entreprises	176 000,00 €
Pavillons Gourmands	20 000,00 €
Bordo Mundo	70 000,00 €
<b>GRAND-PUBLIC</b>	
Pass- Dégustation	326 000,00 €

**TOTAL 1 900 000,00 €**

## ➤ DOSSIER DE PRESENTATION

---



« Bordeaux Fête le Vin 2010 »

> PRESENTATION GENERALE



**Du 24 au 27 juin,**

*« Bordeaux Fête le Vin manifestation biennale » créée en 1998,  
à l'initiative de la Mairie de Bordeaux,  
le soutien du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux,  
et  
organisée par Bordeaux Grands Evénements,  
avec la participation de partenaires institutionnels  
- le Conseil Régional Aquitain - la Communauté Urbaine de  
Bordeaux  
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux  
- l'Office de Tourisme de Bordeaux  
et  
des partenaires privés*

« Bordeaux Fête le Vin 2010 »

> PRESENTATION GENERALE



**QUEBEC, Ville Invitée d'Honneur 2010,**

- en 2002 : Porto (Portugal)
- en 2004 : Munich (Allemagne)
- en 2006 : Fukuoka (Japon)
- en 2008 : Saint-Petersbourg (Russie)

« Bordeaux Fête le Vin 2010 »

> UNE ROUTE DES VINS DE 2 KM – 80 APPELLATIONS



*En plein cœur de la ville et dans le cadre unique  
du Patrimoine Mondial de l'Humanité UNESCO,  
les pavillons de dégustation  
permettront, de 11h à minuit, de découvrir sur un seul site  
la diversité des vins des 80 appellations  
de Bordeaux et de l'Aquitaine*

« Bordeaux Fête le Vin »

> LE PASS DEGUSTATION : LE SESAME DE LA FETE



*Grâce à ce sésame valable pendant 4 jours,  
son détenteur peut faire un véritable parcours initiatique et original  
(12 bons de dégustations + un verre et son étui)  
en rencontrant les viticulteurs  
dans les Pavillons des Appellations et des négociants*

« Bordeaux Fête le Vin »

> HONNEUR A L'HARMONIE DES VINS ET DES METS



- *Création de l'exposition « Harmonie 87 » (à confirmer)*
- *Création du Dîner « Plaisirs des vins, Plaisirs des mets » (24 juin)*
  - *Création de 3 Pavillons Gourmands*
  - *Création des Ateliers du Goût*

« Bordeaux Fête le Vin »

> ESCALE DU MYTHIQUE VOILIER LE BELEM



**Du 23 au 28 juin,**

*Après une croisière entre La Rochelle et Bordeaux*

*(22 au 23 juin)*

*LE BELEM sera à quai dans le Port de la Lune  
pour rendre hommage à la tradition du commerce maritime liée à  
l'univers du vin*

« Bordeaux Fête le Vin 2010 »

> UN SON & LUMIERE SUR UN ECRAN DE 40 000 M2



**Les 24, 25, 26 & 27 juin,**

*Chaque soir à 23h sur les façades du Palais de la Bourse,  
un spectacle son & lumière composé d'images géantes transportera  
le public dans un fabuleux voyage onirique  
au cœur de l'univers de la vigne et du vin,*

« Bordeaux Fête le Vin »

> 4 SPECTACLES PYROTECHNIQUES FAMBLOYANTS



**Les 24, 25, 26 & 27 juin à 23 h 30,**

*Chaque soir, le public est invité à découvrir  
un spectacle pyrotechnique original et musical  
qui illuminera de mille couleurs le Port de la Lune.*

« Bordeaux Fête le Vin 2010 »

> UNE CARTE BLANCHE MUSICALE A QUEBEC



**Le 24 juin,**

*Sur la Place des Quinconces,  
le public est invité à découvrir la programmation musicale et  
artistique*

*proposée par la ville de Québec  
autour du thème*

*« Musiques et artistes francophones sans frontière »*

« Bordeaux Fête le Vin 2010 »

> LE DINER DE L'HARMONIE DES VINS ET DES METS



**Le 24 juin, Plaisirs des papilles, plaisirs des palais,**

*Grâce à l'Union des Grands Crus de Bordeaux  
et*

*la participation de Grands Chefs Etoilés,  
plus de 600 convives pourront découvrir et déguster  
l'art d'harmoniser les vins et les mets.*

*Ce grand dîner payant, prévu au Hangar 14, sera accessible aux  
clubs gastronomiques, de cuisine et d'amateurs de vin...*

« Bordeaux Fête le Vin »

> UN CONCERT DE SOLIDARITE



**Le 25 juin,**

*Sous la direction du talentueux chef **KWAME RAYAN**,  
l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine  
proposera sur la Place des Quinconces  
un concert avec l'une des plus belles voix françaises  
**Béatrice SURIAMNZON**.*

*La totalité des bénéfices de ce concert sera donnée  
**au profit d'une œuvre caritative.***

« Bordeaux Fête le Vin »

> LA PRESTIGIEUSE DE LA FLEUR



**Le 25 juin,**

*Depuis 2006, la Commanderie du Bontemps de Médoc et Graves Sauternes et Barsac organise la prestigieuse Fête de la Fleur dans le cadre de Bordeaux Fête le Vin en alternance avec VINEXPO.*

*Cette prestigieuse soirée très privative se déroulera sur la monumentale Place des Quinconces qui avait accueilli en 1909 la première Fête du Vin de Bordeaux.*

*Cette année, elle sera associée au concert de solidarité donné par l'ONBA dirigé par le chef KWAME RAYAN avec la participation de la talentueuse cantatrice BEATRICE URIA-MONZON.*

« Bordeaux Fête le Vin »

> UN PROGRAMME RICHE EN ANIMATIONS



**De nombreux temps forts,**

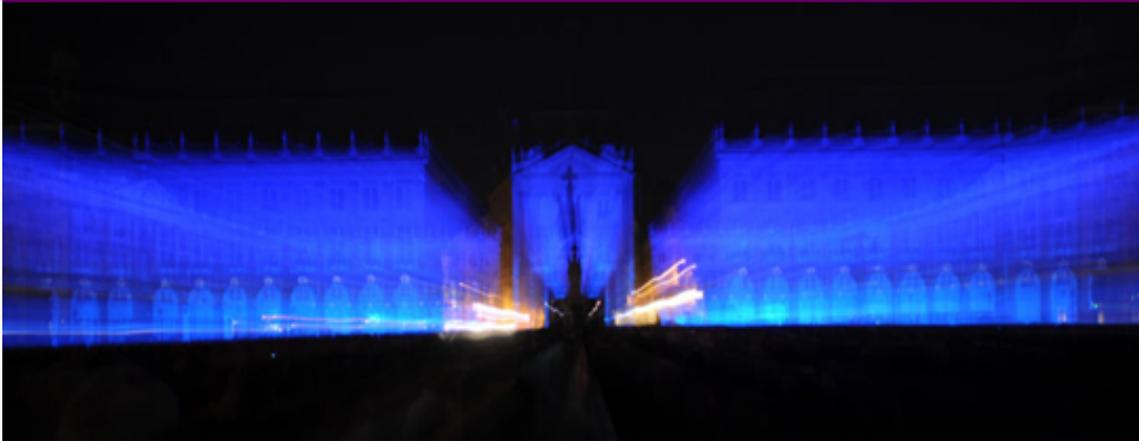
*Pendant 4 jours, le public est invité à assister  
à de nombreuses animations :*

- le Défilé des Confréries,*
  - le Banquet Géant de Bacchus,*
  - les courses de rouleurs de barriques,*
- et*

*- les animations  
de QUEBEC, ville invitée d'honneur en 2010 .*

« Bordeaux Fête le Vin »

> CHIFFRES CLES EDITION 2008



**La plus grande manifestation oeno-touristique de France  
des vins de Bordeaux et de l'Aquitaine,**

*Une route des vins et des mets longue de 2 kilomètres*

- 16 pavillons de dégustations*
- 48 200 PASS Dégustation vendus*
- 480 000 dégustations effectuées*
- plus de 450 000 visiteurs*
- 275 journalistes français et étrangers accueillis en 2008*

